

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2017**

**Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires**

**Nombre de membres votants : 16**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>13</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>3</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L'an deux mille dix-sept, mardi 26 septembre 2017 à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Edmond VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-président, Monsieur le Président, Philippe PETIT, ayant été empêché (conformément aux articles L5711-1 et L2122-17 du CGCT).

**Délégués titulaires présents :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. VINTILLAS E., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P.
CC du Frontonnais :	MM. NADALIN D., PETIT Pa., PAPILLAULT P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	Mmes AYGAT C. et FRAYARD C., MM. BOISSIERES J., CLUZET A., DULONG D., JANER G., ESPIE J-C.

**Délégués titulaires représentés :**

CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D. par M. ANJARD N. (suppléant).
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	M. ZANETTI L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante).
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I. par M. SABATIER R. (suppléant).

**Délégués titulaires absents ou excusés :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., DUPUY D., GALLINARO A., MIQUEL D., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC de Save Garonne et Coteaux de Cadours :	MM. ANSELME E., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E., REBEIX N., SALIERES J-L.

**Ordre du jour**

<b>1. Avis du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain sur le PLU arrêté de La Magdelaine/Tarn</b>
<b>2. Délégation de compétences du Comité syndical au Bureau dans le cadre d'avis à rendre sur les élaborations et révisions de PLU</b>
<b>3. Création d'un poste de chargé de mission SIG, Informatique, Assistant Urbanisme – Abrogation de la délibération 2017-11</b>
<b>4. Fonctionnement des commissions et réinstallation de la commission InterSCoT</b>
<b>5. PCAET : point sur la démarche</b>
<b>6. Questions diverses</b>

Après avoir attendu que le quorum soit atteint – Monsieur le Président étant empêché – Monsieur VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance, prévue à 18h, à 18 heures 20 en excusant Mme GAYRAUD, MM. CUJIVES, MIQUEL et PETIT, ainsi que Mme CABESSUT, MM. CUJIVES et RAYSSEGUIER, Conseillers départementaux.

Dans l'attente du quorum, Monsieur VINTILLAS rappelle à l'Assemblée que, dans le cas où l'on reporterait cette réunion pour absence de quorum, ce dernier ne sera pas indispensable lors de la séance reportée. Partant du constat qu'il est régulièrement difficile d'atteindre le quorum, Monsieur VINTILLAS évoque la possibilité de déléguer les avis sur les élaborations et révisions de PLU au Bureau ou au Président, point qui sera

abordé après le dossier de La Magdelaine, et ce, en vue de pallier à la contrainte posée par les échéances des avis à rendre, requérant le quorum. Il expose également la nécessité de modifier le déroulement des présentations des dossiers de PLU afin d'alléger les comités syndicaux.

Ce préambule étant clos, le Président énonce l'ordre du jour.

## **1. Avis du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain sur le PLU arrêté de la commune de La Magdelaine/Tarn** (cf. PPT)

Monsieur VINTILLAS donne la parole à Lucie DUGOUJON, chargée de mission Urbanisme en charge de ce dossier, pour présenter le PLU de la commune de façon succincte, compte tenu de la demande unanime de terminer la séance au plus tôt en raison des engagements de chacun sur d'autres sites.

Monsieur VINTILLAS évoque le problème du phasage en fonction du schéma d'assainissement du fait des délais de réalisation des études, difficiles à maîtriser et la commune n'étant pas encore en possession de toutes les informations pour garantir un phasage et réexplique la présentation.

L'objet étant de ne rentrer dans des explications plus complètes que si nécessaires, M. VINTILLAS fait lecture de la proposition d'avis favorable avec réserve, outre les recommandations et remarques.

Le Comité syndical approuve la réserve proposée portant sur la vignette de 8ha dévolue spécifiquement aux activités économiques (vignette bleue).

La présentation étant terminée, et après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions, Monsieur Edmond VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-président en remplacement du Président empêché, procède au vote, et propose au Comité syndical :

**Article 1 :** **DE DEMANDER** à la commune de **La Magdelaine-sur-Tarn** de prendre en considération, avant approbation de son PLU, les remarques, recommandations et réserve sur le projet arrêté dont le relevé est joint en annexe 1.

**Article 2 :** **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE avec RESERVE** sur le projet de PLU de la commune de La Magdelaine-sur-Tarn

Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité (**cf. Délibération 2017/ 25**).

## **2. Délégation de compétences du Comité syndical au Bureau dans le cadre d'avis à rendre sur les élaborations et révisions de PLU** (cf. PPT)

Monsieur BOISSIERES, faisant référence à la difficulté qui s'est présentée en début de séance pour l'obtention du quorum, souligne la pertinence de changer le fonctionnement.

Monsieur ANJARD pense qu'on supporte une situation de fait et qu'en déléguant on y pallie, il apprécierait par contre une meilleure représentation des délégués aux réunions. En outre, il trouve dommageable de raccourcir la démarche.

Les élus n'étant pas multifonction, Monsieur ESPIE s'interroge : la tendance n'est pas à la multiplication des délégués et de prendre des décisions « tout azimut » ...

Pour Monsieur BOISSIERES, travailler sur un document de cette nature dans le cadre du conseil, alors que la commission urbanisme l'a déjà fait, n'est pas pertinent ; il pense que pour les membres du conseil qui ne sont pas vraiment compétents (et n'ont pas jugé utile de s'impliquer dans la commission urbanisme) il est dommage d'assister à une séance particulièrement longue seulement pour voter.

Monsieur VINTILLAS pense que même s'il est intéressant qu'un plus grand nombre s'appuient sur les décisions d'un plus petit nombre, il est par contre important que ceux qui ont la connaissance du dossier, puissent être présents pour le défendre. De plus, avec la DDT qui donne parfois des avis contraires, il est important de se préserver et de privilégier l'intérêt des communes (exemple de Garidech).

Compte tenu de l'importance de la décision et jugeant qu'une maturation du sujet est encore nécessaire, Monsieur VINTILLAS propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

### **3. Création d'un poste de chargé de mission SIG, Informatique, Assistant Urbanisme – Abrogation de la délibération 2017-11**

La parole est donnée à Magali MIQUEL, Responsable Administrative, pour présenter ce point.

Monsieur VINTILLAS propose d'élargir les possibilités de recrutement en ouvrant également le poste au grade d'Attaché, et non pas seulement au grade d'Ingénieur.

Monsieur GRANDJACQUOT s'interroge sur le niveau affiché de Bac+3, alors qu'un Bac+5 est requis pour le grade d'Ingénieur. Lydie GUERINEAU, Directrice, indique qu'en les missions multiples inhérentes à ce poste correspondent mieux à un profil d'ingénieur filière technique qu'à un profil d'attaché. Mais qu'en effet, ouvrir au grade d'Attaché nous permettra d'élargir les recherches et simplifiera l'étude de la candidature de M. Benjamin MEUNIER, actuellement sur cet emploi.

Après s'être assuré qu'il n'y ait plus de questions, Monsieur Edmond VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-président en remplacement du Président empêché, procède au vote, et propose au Comité syndical :

**Article 1 :** **DE CRÉER**, à compter du 26/09/2017, un emploi de Chargé de missions SIG – Informatique – Assistant Urbanisme dans les grades et cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs (catégorie A) à temps complet, pour exercer, selon la fiche de poste en vigueur et dont les principales fonctions sont énoncées ci-dessus, les missions suivantes :

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la Directrice :

- En relation avec les divers partenariats, assure l'alimentation de la banque de données et leur traitement en prévision de l'évaluation, puis de la révision du SCoT à venir. Devra avoir une connaissance approfondie du territoire et du réseau.
- En assistance de la chargée de mission planification et urbanisme, accompagne les communes dans leurs procédures d'urbanisme et analyse leur compatibilité avec le SCoT.
- Administre le parc informatique et le site internet du SCoT.

L'agent devra justifier d'une poly compétence, nécessitant des aptitudes techniques pointues, requérant :

- ✓ une formation de niveau I ou II
- ✓ un titre professionnel de technicien supérieur et une expérience dans le domaine du S.I.G
- ✓ une expérience en urbanisme et aménagement du territoire dans une structure portant un SCoT
- ✓ une expérience dans la gestion d'un parc informatique

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, plus éventuellement les participations, primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et le supplément familial de traitement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Article 2 :** **DE SE RÉSERVER** la possibilité, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, d'engager un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum, compte tenu de la nature pluridisciplinaire des fonctions.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement de cet agent et à signer tout document nécessaire pour pourvoir ce poste.

Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Comité Syndical adopte la délibération à l'unanimité (**cf. Délibération 2017/ 23**).

#### 4. Fonctionnement des commissions et réinstallation de la commission InterSCoT (cf. PPT)

La parole est donnée à Lydie GUERINEAU, Directrice, pour présenter ce point.

Elle interroge les élus quant à leur souhait de réactiver la **Commission Evaluation** telle que constituée en 2014 ou si leur préférence va vers la création d'une nouvelle commission.

Mme GUERINEAU propose l'alternative suivante : la Commission Evaluation serait constituée des membres de la Commission Urbanisme, élargie au Comité syndical en fonction du sujet du jour ; les membres volontaires viendraient en tant que personnes ressource et formeraient un groupe de travail avec la Commission Urbanisme qui constituerait le socle.

Monsieur VINTILLAS demande l'avis de l'Assemblée, qui approuve cette proposition.

S'agissant de la **Commission InterSCoT**, MM DULONG, CLUZET et PAPILLAULT manifestent leur souhait de se retirer.

MM CLUZET et DULONG ne voient en effet pas l'intérêt que Cadours soit présent à l'InterSCoT, surtout depuis sa fusion avec Save et Garonne, convenant également qu'il est très difficile d'obtenir des volontaires.

M. BOISSIERES, Président de la Commission, souhaiterait que chaque intercommunalité soit à minima représentée, avec la simple ambition de se rencontrer et d'échanger sur l'InterSCoT.

Pour M. GRANDJACQUOT, outre la représentativité qui lui paraît cohérente, être en binôme apporterait une possibilité de souplesse.

Mme GUERINEAU informe les élus qu'un CoTech et un CoPil seront organisés d'ici la fin de l'année.

Le CoTech portera sur le SRADDET pour essayer de contribuer à ce schéma. Mme GUERINEAU rappelle la tendance de la Région à oublier les SCoT qui ne sont pas PETR.

M. BOISSIERES corrobore ces propos et déplore que le Région ait demandé aux PETR d'élire des délégués au SRADDET, et non pas aux SCoT. Il voit un réel enjeu pour les structures comme les nôtres, indépendantes d'un PETR, à suivre l'InterSCoT qui s'est emparé du sujet.

MM LAGORCE et CAVAGNAC ont exprimé leur souhait d'intégrer la commission.

Par ailleurs, il est précisé qu'un bulletin trimestriel InterSCoT va être constitué, pour lequel il nous est demandé d'apporter une contribution : un petit encart dévolu à notre SCoT sera rédigé.

M. VINTILLAS conclut que la Commission sera réactivée selon ces remarques.

Après s'être assuré qu'il n'y ait plus de questions, Monsieur Edmond VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-président en remplacement du Président empêché, procède au vote, et propose au Comité syndical :

**Article 1 :** **DE RÉINSTALLER** la Commission InterSCoT, constituée comme suit :

Communautés de communes	Membres Commission InterSCoT	
Save Garonne et Coteaux de Cadours	ESPIE	J-Claude
	BOISSIERES	Jean
	LAGORCE	Patrice
Coteaux du Girou	VINTILLAS	Edmond
	GRANDJACQUOT	Daniel
Frontonnais	NADALIN	Daniel
	CAVAGNAC	Hugo
	PETIT	Philippe
Val' Aïgo	SALIERES	Jean-Luc
	GAYRAUD	Isabelle

Présidée par M. BOISSIERES, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, avec M. NADALIN pour adjoint.

**Article 2 :** **D'ABROGER** l'article 3 de la délibération 2014-11 portant sur la constitution de la Commission Mise en œuvre, Suivi et Evaluation,

**ET D'ATTRIBUER** son rôle en sus à la Commission Urbanisme.

Lors des séances de travail dédiées à l'évaluation du SCoT, la Commission Urbanisme sera élargie aux délégués du Comité syndical qui le souhaitent ; selon l'ordre du jour, les élus intéressés pourront se greffer aux commissions en tant que « personnes ressource » et ainsi former un groupe de travail selon la thématique abordée.

Pour rappel, la composition de la Commission Urbanisme est la suivante :

<b>Bassins de vie</b>	<b>Membres Commission Urbanisme</b>	
Bassin de vie de Cadours	CLUZET	Alain
	DULONG	Denis
Bassin de vie des Coteaux du Girou	VINTILLAS	Edmond
	GENEVE	Jean-Louis
	PARACHE	Gérard
Bassin de vie du Frontonnais	CAVAGNAC	Hugo
	NADALIN	Daniel
	PAPILLAULT	Patrick
Bassin de vie de Save et Garonne	LAGORCE	Patrice
	OGRODNIK	Patricia
	SANCHEZ	Pierre
Bassin de vie de Val'Aïgo	SALIERES	Jean-Luc
	LAVIGNOLLE	Vincent
	GAYRAUD	Isabelle

Présidée par M. VINTILLAS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, avec M. CAVAGNAC pour adjoint.

**Article 3 :** **D'ABROGER** l'article 2 de la délibération 2014-11 portant sur la constitution de la Commission PETR.

## **5. PCAET : point sur la démarche (cf. PPT)**

M. BIRLINGER présente l'état d'avancement de la démarche avec l'ensemble des partenaires rencontrés et les réunions réalisées jusqu'à ce jour.

Il fait ensuite état des démarches à réaliser et rappelle notamment l'évènement de lancement PCAET qu'il a organisé, lequel se tiendra le 16 octobre 2017 au lycée d'Ondes. Il invite l'assemblée à s'y inscrire et indique qu'un bulletin d'inscription est mis à leur disposition.

## **6. Questions diverses**

### **1/ Point sur les suites de la modification du SCoT reporté à la prochaine réunion**

#### **2/ Point sur l'ARPE**

M. ESPIE indique que l'ARPE est en train de se restructurer pour essayer de poursuivre ses missions, dont l'accompagnement des PCAET. Il précise que la vice-présidente de la Région essaye de reprendre les choses en main. Il explique que la Région a investi beaucoup dans l'ARPE, mais que les lignes budgétaires sont impactées par le manque de commandes et de financement ; de plus, les travaux sont de longue haleine. Le qualitatif a un coût. Mais la volonté est là.

Mme GUERINEAU apporte des précisions sur la baisse du prix de l'action, faisant suite à l'augmentation puis la réduction du capital.

M. ESPIE explique qu'en effet, la Région ayant acheté beaucoup d'actions, le prix de l'action a baissé. Leur but est maintenant d'inciter les Conseillers régionaux à faire des commandes.

L'ordre du jour étant épuisé, le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande s'il y a d'autres questions à soulever.

*Aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance est levée à 19 heures 30.*